

Créteil, 8 janvier 2019



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

Objet : Comité technique académique du 17 janvier 2019 - réforme du lycée - carte académiques des spécialités d'enseignement général

La réforme du baccalauréat et la modification des enseignements généraux et technologiques qui en découle constituent un enjeu majeur : désormais, tous les élèves bénéficieront en classes de première et de terminale d'un large socle de d'enseignements communs, leur permettant d'acquérir les connaissances indispensables pour vivre et agir dans le XXI^e siècle.

Cette réforme doit également constituer un véritable levier en faveur de la réussite de nos élèves dans l'enseignement supérieur, en leur donnant la possibilité d'approfondir leurs connaissances dans les disciplines qu'ils ont choisies en fonction de leur motivation et de leur projet.

Ainsi en sus des enseignements du tronc commun, l'académie de Créteil propose une carte académique des spécialités de la filière de l'enseignement générale permettant aux établissements de proposer dès la rentrée scolaire 2019 un large choix de spécialités parmi le panel des 17¹ spécialités définies préalablement au niveau national.

La politique académique a été définie selon les principes suivants :

- A l'exception d'une dizaine d'établissements ne proposant pas l'ensemble des filières L, ES, S cette année, tous les lycées proposent au moins 7 spécialités. 72 EPLE sur 113 vont proposer plus de 7 spécialités, soit 63,7%.
- D'une façon générale, il a été tenu compte de l'existant dans chaque établissement tout en veillant à une répartition équilibré sur le territoire.
- Afin de garantir l'équité sociale, il a été veillé à ce que les établissements ayant un IPSS défavorisé proposent une offre attractive.

¹ Les spécialités définies au niveau national sont : Histoire-géographie, géopolitique, sciences politiques, Humanités, littérature et philosophie, Langues, littérature et cultures étrangères, Mathématique, Physique chimie, Sciences de la vie et de la terre, Sciences économiques et sociales, Littérature, langues et cultures de l'antiquité, Numérique et science informatique, Science de l'ingénieur, Art danse, Art musique, Art théâtre, Arts plastiques, Art cinéma audiovisuel, Histoire des arts, Art du cirque.



- Pour les spécialités artistiques, le nombre d'élèves suivant une option lourde, ainsi que la réalité de partenariat extérieur ont été pris en compte.
- Les spécialités numérique et science informatique et science de l'ingénieur ont fait l'étude d'une attention particulière, notamment en raison de la problématique des ressources humaines et des équipements.

Le bilan de la carte des spécialités pour la rentrée 2019 est le suivant :

| Nombre de spécialités | Nombre d'établissements |
|-----------------------|-------------------------|
| 10 | 20 |
| 9 | 28 |
| 8 | 24 |
| 7 | 30 |
| 6 | 4 |
| 5 | 2 |
| 4 | 4 |
| 3 | 1 |
| Total | 113 |

Il doit être rappelé que les enseignements qui ne donneront pas lieu à l'ouverture d'une spécialité, pourront être ouverts en option, ce dans la limite des moyens alloués à l'établissement.

La carte académique des spécialités aura vocation à être revue dans le cadre des travaux de préparation de rentrée 2020.